



## **Baux commerciaux** l'essentiel de ce que vous devez savoir !

Réunion en ligne le 10 juin 2021 à 10h30

Durée 1h

### **Objectifs :**

⇒ Connaître les points de vigilance essentiels du bail commercial

### **Plan indicatif :**

- Délimiter les éléments essentiels du bail : durée, renouvellement, loyer, indemnité d'éviction
- Présenter les pièges les plus courants du bail commercial : les travaux, les charges, l'état des lieux...
- Réaliser une veille des dernières réglementations notamment du 23 novembre 2018 et l'ordonnance du 18 septembre 2019

ORGANISME DE GESTION AGREE DES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS ET LIBERAUX

Siège social : 1 Avenue Quirinal – Bâtiment B – BP 12 – 40001 MONT DE MARSAN CEDEX – Tél. : 05 58 06 15 51 – [mdm@ogapil.fr](mailto:mdm@ogapil.fr)

Bureau secondaire : 33 Allée Galilée – 74700 SALLANCHES – Tél. : 04 50 47 92 98 – [sallanches@ogapil.fr](mailto:sallanches@ogapil.fr)

Agrément du 1<sup>er</sup> août 2017 – Direction Régionale des Finances Publiques de Bordeaux – OGA 103400 – Siret 343 651 162 00038 – APE 6920Z

[www.ogapil.fr](http://www.ogapil.fr)